



Commune de Ploudalmézeau
Rapport d'Orientations Budgétaires année 2026

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Etabli en vue du Débat d'Orientation Budgétaire

**Budgets Commune de Ploudalmézeau
(Principal et Annexes)**



Conseil Municipal
8 décembre 2025



PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget, dans la connaissance des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la commune.

L'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié notamment l'article L.2312-1 du CGCT disposant que le Maire présente au Conseil Municipal un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les projets d'investissement ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article L.5217-10-4 du CGCT dispose que la présentation des orientations budgétaires en Conseil Municipal intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est ponctué par la prise d'une délibération par laquelle l'assemblée prend acte des orientations présentées, sans donner lieu à un vote sur l'opportunité de ces dernières.

Il se présente comme suit :

- Introduction P.3
- Le contexte national et local P.4
- Données générales P.6
- Analyse financière rétrospective P.8
- Enjeux et orientations 2026 P.13
- Analyse financière prospective P.14
- Conclusion P.18
- Budgets annexes P.20



INTRODUCTION

Comme l'année dernière, l'environnement international demeure marqué par des tensions géopolitiques élevées. A cela s'ajoute des tensions commerciales imposées par les Etats-Unis : +15% de droits de douane sur les importations en provenance de l'Europe.

Le contexte national est marqué par une grande instabilité politique et des incertitudes pèsent sur les finances publiques. La projection de croissance reste faible avec +1% en 2026, +1,2% en 2027 contre 0,6% en 2025.

Le niveau de la dette publique poursuit sa progression pour avoisiner 120% du PIB à la fin 2027 (contre 116,2% du PIB en 2025).

Le gouvernement a émis sa volonté de mettre à nouveau à contribution les collectivités dans le redressement des comptes publics, à hauteur de 5,3 milliards.

Ainsi, du fait des discussions encore en cours au niveau national pour la construction budgétaire et des orientations publiques qui restent à préciser, les projections budgétaires pour notre commune demeurent complexes.

Pour le budget 2026, l'hypothèse de non augmentation des dotations a été retenue.

Le débat d'orientation budgétaire, se faisant à la fin du second semestre 2025, est basé sur une estimation/projection des comptes à la fin 2025.

Afin de prendre en compte les éventuelles différences entre cette projection et les réalisations exactes, une décision modificative sera votée lors de la présentation des résultats 2025 avant le 30 juin 2026 (conformément à l'article L. 1612-2 du CGCT).

Les données présentées dans ce document au titre de l'année 2025 sont donc basées sur des hypothèses de réalisation du 2^e semestre 2025.

Une présentation des résultats réalisés en 2025 sera faite sous la forme **d'un Compte Financier Unique**.

Pour 2026, les lignes directrices de notre budget resteront les mêmes que l'année précédente : le maintien et le développement du niveau de qualité des services publics à Ploudalmézeau, ainsi qu'un niveau d'investissement significatif malgré des ressources probablement encore contraintes, et enfin le maintien des taux d'imposition communaux à leur niveau actuel.

Les orientations budgétaires présentées dans ce rapport reflètent cette ambition.

LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

1. Une croissance modérée dans un contexte stabilisé de l'inflation

Entre 2025 et 2027, la trajectoire économique nationale reposera sur une désinflation progressive. L'inflation, estimée à +3,5% en 2025, devrait converger vers l'objectif de la Banque Centrale Européenne, autour de 2 % à horizon 2026-2027, grâce à la normalisation des prix de l'énergie et des matières premières et à une politique monétaire prudente.

Quant à la croissance, elle devrait demeurer modérée, proche de 1 % par an. Elle serait freinée par un faible investissement des ménages, sous la contrainte des taux d'intérêt toujours élevés et un marché immobilier en ajustement, mais soutenue par la consommation et par la reprise progressive de l'investissement public et privé, notamment dans le domaine de la transition énergétique.

L'emploi resterait globalement résilient avec un taux de chômage stabilisé autour de 7 %.

2. Les finances publiques et l'évolution des relations financières avec les collectivités

L'État poursuit son objectif de réduction du déficit public, visant un retour à 3 % du PIB à l'horizon 2027. Cette orientation implique une maîtrise accrue de la dépense publique et un pilotage fin des dotations aux collectivités territoriales.

Les dotations de l'État devraient se stabiliser en volume sur la période 2025-2027, accompagnées d'un renforcement de la péréquation horizontale (FPIC) et d'un fléchage prioritaire vers les crédits d'investissement à vocation environnementale (DETR, DSIL, Fonds vert).



3. Une situation budgétaire contrainte pour les collectivités locales

Pour 2025, les collectivités locales évoluent dans un contexte marqué par la stabilité de leurs ressources et la progression continue de leurs charges. Cette configuration réduit les marges de manœuvre pour le développement de services publics,

Pour préserver leur épargne et leur capacité d'autofinancement, les collectivités sont incitées à:

- Prioriser leurs investissements;
- Renforcer la recherche de cofinancements externes;
- Mutualiser certaines fonctions;
- Orienter leurs projets vers des solutions sobres et innovantes.

L'enjeu à moyen terme sera de concilier soutenabilité financière et maintien d'un niveau de service Public.

4. Les principales mesures du Projet de Loi de Finances pour 2026 annoncées pour les collectivités

Un effort budgétaire accru des collectivités est demandé: une contribution estimée à 5,3 milliards d'euros, contre 2,2 milliards en 2025.

Concernant les dotations d'investissement : une baisse contenue est envisagée mais orientée en faveur des territoires ruraux et des quartiers prioritaires.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est annoncée stabilisée à 27,4 milliards d'euros, dont environ 12 milliards d'euros pour les communes.

Le Taux de cotisation CNRACL: la hausse progressive de +12 points entre 2025 et 2028 est maintenue, impactant directement les dépenses de personnel.

Une revalorisation des bases fiscales de +1,7 % en 2026 est envisagée, traduisant le ralentissement de l'inflation.

La reconduction du dispositif DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) en 2026 sera porté à 2 milliards d'euros. La ponction s'établirait ainsi à 720 millions d'euros pour les communes, Ce dispositif a été mis en place lors du PLF 2025 pour assurer des prélèvements obligatoires sur les collectivités et aider au redressement des finances publiques.

DONNEES GENERALES

DEMOGRAPHIE

Au 1^{er} janvier 2025, la population de la Commune était de 6 574 habitants (population totale). La population D.G.F. servant de base au calcul des dotations financières, est de 7158.

Années	2023	2024	2025
Population INSEE	6465	6489	6574
Population DGF	7039	7068	7158

URBANISME

Les actes d'urbanisme ainsi que les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sont stables.

Années	2023	2024	10/11/2025
Permis de construire	115	85	86
Déclarations de travaux	274	274	220
Certificats d'urbanisme	199	176	201
Déclarations d'intention d'aliéner	126	94	107

PRODUIT FISCAL

Le produit fiscal est fonction des taux d'imposition et des valeurs locatives.

La valeur locative cadastrale appliquée à tout logement (vide, loué ou occupé) est la valeur d'une habitation estimée par l'administration fiscale lui permettant de calculer le montant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Cette valeur « locative » s' imagine comme un loyer hypothétique que percevrait le propriétaire du logement si celui-ci était loué. Elle est fixée par l'Etat et réévaluée chaque année lors de la loi de finances. La Commune n'a aucune prise sur cette valeur locative.

Années	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	368 845 €	352 572 €	370 000 €
Taxe Foncière (bâti)	2 819 880 €	2 987 859 €	3 084 000 €
Taxe Foncière (non bâti)	73 483 €	75 801 €	75 800 €
Allocations compensatrices	835 000 €	1 036 570 €	1 067 883 €
TOTAL	4 097 208 €	4 452 802 €	4 897 683 €
Evolution	+ 6,35%	+8,68%	+9,99%

Base d'imposition	2023	2024	2025
Taxe d'habitation : valeur locative cadastrale	1 781 000 €	1 886 000 €	1 834 000 €
Taxe Foncière (bâti)	7 460 000 €	7 890 000 €	8 148 000 €
Taxe Foncière (non bâti)	168 000 €	172 000 €	156 000 €
TOTAL	9 409 000 €	9 948 000 €	10 138 000 €
Evolution	+7,9%	+ 5,73	+1.91%

La fiscalité directe locale représente cette année 55% de recettes réelles de fonctionnement.

Même si la Municipalité a maintenu ses taux d'imposition inchangés, les recettes fiscales directes ont augmenté du fait de la hausse des bases d'imposition (valeurs locatives) instaurée par l'Etat chaque année.

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour rappel, en 2025, le budget de fonctionnement voté de la Commune s'équilibre à la somme de 8 960 030 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Même si depuis plusieurs années la Collectivité essaie de contenir les dépenses réelles de fonctionnement, celles-ci devraient être de l'ordre de de 6 834 030 € pour 2025.

La progression des charges à caractère général peut être justifiée par plusieurs facteurs conjoncturels : inflation, la hausse des prix des matières premières.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 devraient rester stables.

Chapitre	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Estimé 2025
70 – Produits d'exploitation	898 274,28 €	912 554,44 €	1 000 000 ,00 €
73 - Impôts et taxes	303 558,00 €	254 765,21 €	300 000,00 €
731 – Fiscalité locale	4 511 432,09 €	4 678 316,50 €	4 700 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 320 237,58 €	2 487 159,14 €	2 300 000,00 €
75 - Autres produits divers de gestion courante	173 881,48 €	260 172,37 €	300 000,00 €
77- Produits exceptionnels	18 263,28 €	224 875,29 €	10 000,00 €
013 - Atténuations de charges	128 755,47 €	46 072,78 €	90 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors charges financières)	8 354 402,18 €	8 863 915.73 €	8 700 000,00 €
% Evolution	+ 5,34 %	+6.1%	+1,84 %

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à la commune de Ploudalmézeau a augmenté de 29 947 € en 2025. Le montant perçu est de 1 836 011 €.

La DGF comprend :

- La Dotation Forfaitaire (DF) qui est la principale dotation de l'Etat aux Collectivités locales. Essentiellement calculée en fonction des critères population et surface de la Commune, elle reste stable en 2025 (+1.21%) soit un total de 700 727€.

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est de 908 031 € en 2025 soit une progression de 3,85%. Cette dotation composée de plusieurs fractions (« bourg centre », « cible » dont le potentiel financier par habitant est inférieur à celui de Communes de même strate) a pour objectif d'aider les Collectivités ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie – superficie).
- La Dotation Nationale de Péréquation est en baisse de -5.01% pour atteindre 227 190 € en 2025. Cette dotation a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscales entre Communes.

LA SITUATION FINANCIERE ET RATIOS DE LA COLLECTIVITE

L'épargne

Chapitre	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Estimé 2025
Produits fonctionnement courant	8 336 155,84 €	8 635 065,85 €	8 710 267,00 €
Charges fonctionnement courant	5 350 143,28 €	5 853 317,56 €	6 118 019,00 €
EXCEDENT BRUT	2 986 012,56 €	2 781 748,29 €	2 592 218,00 €
Charges exceptionnelles et financières	1 194,17 €	47 387,94 €	20 500,00 €
EPARGNE DE GESTION	3 003 064,73 €	2 736 352,64 €	2 614 778,00 €
Intérêts	149 801,11 €	114 528,87 €	149 957,00 €
EPARGNE BRUTE	2 853 263,62 €	2 621 823,77 €	2 464 821,00 €
Remboursement capital des emprunts	575 374,46 €	594 361,36 €	730 837,00 €
EPARGNE NETTE	2 277 889,16 €	2 027 462,41 €	1 733 984,00 €

Pour rappel, les épargnes de la Collectivité sont :

- L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :
 - Le remboursement du capital de la dette de l'exercice.
 - L'autofinancement des investissements.
- L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la Collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant du remboursement en capital des emprunts pendant l'exercice.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2025, le budget prévisionnel d'investissement a été voté à hauteur de 7 339 901,42 €.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement en 2025 devraient être de l'ordre de 6 500 000 €, soit un taux de réalisation d'environ 88 %.

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Des dépenses récurrentes pour entre autres le renouvellement et l'entretien du patrimoine bâti et matériel, les équipements de divers services (écoles, sport, cantines...), la mise à jour de l'agenda accessibilité...
 - Une enveloppe annuelle est dédiée à la constitution d'une réserve foncière selon les opportunités qui se présentent à la Commune.
- Les programmes d'investissement structurants, de voirie et bâtimentaires.

Les principales dépenses d'investissement en 2025

Pour l'année 2025, les principaux projets structurants ont été :

- Rénovation des peintures et sols ainsi que des toilettes des écoles Keribin et F. Mitterrand.



- Poursuite de la construction de logements et de trois cellules commerciales en place du lieu de la Tocado et Rue Marie Milin.



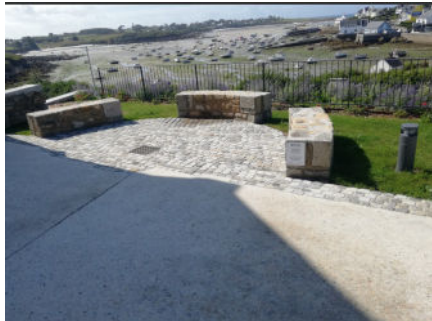
- Fin de l'aménagement et sécurisation du chemin de Lesvorn,



- Rénovation de la rue de Brest, avec la création de cheminements doux, première tranche et début de la tranche II



- Fin des aménagements des abords des églises de Ploudalmézeau et de Portsall,



Le financement des investissements – Evolution de la dette

Sur l'exercice 2025, pour financer ses investissements, la Commune a eu recours à l'emprunt pour un montant de 2 000 000€.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 sera de 5 444 044,22 €

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Cap restant dû	Dette/habitant
2019	659 948,55€	191 186,29€	468 762,26€	5 362 578,33€	833,86€
2020	636 319,53€	173 831,29€	462 488,24€	4 893 816,07€	761,56€
2021	651 497,42€	157 359,79€	494 137,63€	4 901 790,17€	700,86€
2022	636 711,06€	131 012,91€	505 698,15€	4 396 092,02€	627,21€
2023	627 141,35€	113 609,18€	513 532,17€	3 852 852,93€	547,35€
2024	697 031,05€	102 669,70€	594 361,36€	3 769 242,14€	533,28€
2025	880 446,98€	149 610,42€	730 836,56€	4 174 880,78€	583,25€

L'annuité de la dette était de 880 446.98 € en 1^{er} janvier 2025

Au 1^{er} janvier 2025, le ratio en cours de la dette/habitant sera de 583,25 €.

La capacité de désendettement a légèrement augmenté du fait de la contractualisation de deux emprunts en 2024 et 2025. Mais reste globalement en dessous de la moyenne des communes de même strate

Notre capacité de désendettement est de 2,2 années en 2025.

ANNEE	2023	2024	Estimation 2025
Epargne brute	2 853 263,62 €	2 621 823,77 €	2 464 821,00 €
Endettement	3 769 242,14 €	4 174 880,78 €	5 444 044,22 €
Capacité désendettement (années)	1,3	1,4	2,2

La capacité de désendettement est un des indicateurs permettant d'évaluer la bonne santé financière d'une collectivité. Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12. A partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge.

Pour financer les programmes d'investissements, la Commune fait appel à l'épargne dégagée dans la section de fonctionnement et à des recettes dites « d'investissement » : dotations (notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR), fonds de compensation de la TVA (FCTVA), subventions d'équipement, fonds affectés à l'investissement (dont la taxe d'aménagement et les amendes de police). La quasi-totalité de ces opérations ont fait l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires (Etat, Région, Département, CCPI).

ENJEUX ET ORIENTATIONS 2026

Encore cette année, les incertitudes liées au projet de loi de finances 2026 qui n'est pas encore voté à l'heure où nous rédigeons ce document, et les annonces de baisses des recettes pour les collectivités territoriales qui en découlent, incitent à la prudence. Le cadre budgétaire à venir combine stabilité des recettes, pour notre commune, et hausse structurelle des coûts, ce qui appelle à une gestion particulièrement prudente et sélective.

La soutenabilité financière à moyen terme dépendra de notre capacité à :

- Maîtriser nos charges de fonctionnement;
- Préserver notre épargne brute
- Capter les financements externes disponibles;

Ces efforts sont indispensables pour maintenir un niveau de service public et garantir la qualité de vie des habitants, dans un contexte de contraintes budgétaires durables.

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

Elle se base sur les résultats obtenus lors des exercices précédents, en tenant compte des éléments connus aujourd'hui.

Cependant, malgré une situation financière locale saine, au regard des incertitudes citées supra, la construction du budget 2026 sera d'une extrême prudence et guidée par les principales orientations suivantes :

- Le maintien du niveau et de la qualité des services au public, accessibles à tous sans augmentation des impôts fonciers.
- La recherche d'une maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment par la sobriété et l'efficacité, sachant que des augmentations de charges de personnel, dues à des évolutions exogènes, est inévitable.
- La poursuite de l'accompagnement des politiques socio-culturelles, éducatives, environnementales, et de sécurité.
- Le maintien du soutien aux associations, malgré les contraintes financières.
- Le maintien d'un niveau d'investissement suffisant pour l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et la maintenance/amélioration du patrimoine.

L'objectif premier étant de conserver la bonne santé financière de la commune afin de ne pas hypothéquer les marges de manœuvre des générations futures.

La section de fonctionnement 2026

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES 2026	
Chapitre	Propositions 2026
011 - Charges à caractère général	2 402 900,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 360 400,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	622 700,00 €
014 - Atténuations de produits	8 400,00 €
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	6 394 400,00 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €
66 - Charges financières	164 000,00 €
68 – dotations et provisions	1500,00 €
042 - Opérations d'ordre	1 500 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 079 900,00 €

Les charges à caractère général vont impacter le budget 2026 et seront nécessairement en augmentation dès lors que la collectivité n'en a pas la totale maîtrise.

Les charges de personnel, à l'instar de toutes les Communes, représentent le poste principal des dépenses du budget de fonctionnement.

Les autres frais de fonctionnement sont moins impactants sur le budget.

Les recettes de fonctionnement 2026

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales directes.

RECETTES 2026	
Chapitre	Prévisions 2026
70 - Produits des services	861 900,00 €
73 - Impôts et taxes	4 535 470,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 337 500,00 €
75 - Autres produits divers de gestion courante	270 000,00 €
77 - Produits spécifiques	10 000,00 €
013 - Atténuations de charges	45 000,00 €
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	8 059 870,00 €
76 - Produits financiers	30,00 €
042 - Opérations d'ordre	20 000,00 €
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	8 079 900,00 €

Les recettes de fonctionnement devraient se retrouver à l'état des lors que la Municipalité a fait le choix de contenir les tarifs municipaux.

Fiscalité directe locale :

Dans la continuité et les respects de sa politique fiscale, la municipalité proposera une non augmentation des taux qui sont les mêmes depuis le budget de 2005, soit pour la 22^{ème} année consécutive. Seule la revalorisation des bases imposables annoncées par l'Etat devrait faire varier la taxe foncière.

La Municipalité propose de maintenir, pour 2026, les taux comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,71%
- Taxe foncière sur le bâti : 22%
- Taxe foncière sur le non bâti : 43,74%



⇒ **Fiscalité indirecte** :

La fiscalité indirecte dépend des allocations compensatrices versées par Pays d'Iroise Communauté.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées restera stable.

Les droits de mutation connaîtront une baisse du fait de la diminution des transactions immobilières liées à la baisse des offres de biens à vendre et aux conditions d'accès aux crédits plus difficiles.

⇒ **Dotations de l'Etat** :

Comme évoqué en préambule, compte-tenu des engagements annoncés dans le projet de loi des finances 2026, les dotations devraient être stables.

L'épargne

Depuis plusieurs exercices, la collectivité dégage une épargne nette qui lui a permis de limiter le recours à l'emprunt.

En 2025, au vu des investissements structurants en cours ou en projets, la Collectivité a été amenée à contracter un emprunt de 2 000 000 € sans pour autant que celui-ci alourdisse la dette de la Commune.

Un emprunt d'équilibre sera inscrit au Budget Primitif 2026, en attendant d'inscrire les résultats définitifs des comptes administratifs 2025 ; l'objectif étant bien entendu de maintenir une bonne capacité de désendettement.

La section d'investissement

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les finances publiques et la pérennité des dotations de l'Etat, il convient de maintenir les programmes d'investissements récurrents et de finaliser les opérations engagées notamment routiers.

Les dépenses d'investissement 2026

Outre les programmes structurants, la Municipalité prévoit chaque année le renouvellement et l'entretien du patrimoine bâti, routier et matériel.

S'agissant des réserves foncières, la collectivité a fait le choix de prévoir chaque année des crédits pour acquérir d'éventuelles opportunités qui se feraient jour et nécessiteraient une acquisition dans le cadre de l'intérêt général d'un aménagement urbain.

Les principales orientations 2026 se déclinent de la façon suivante :

- Poursuite des travaux de restructuration du centre bourg, écoquartier,
- Etude de la restructuration de la rue de la gare, seconde tranche (en cours)
- Rénovation de la rue de Brest, avec la création de cheminements doux, deuxième tranche (en cours)
- Modernisation des moyens de communication
- Aménagement d'une aire de covoiturage,
- Etude d'un complexe sportif III
- Installation d'un City park sur Portsall,
- Réserves foncières.
- Modernisation des voiries (Ranterboul et Monseigneur Raoul)

Les recettes d'investissement

Pour l'ensemble de ces programmes, la Commune recherchera les possibilités de subventions auprès de l'Etat et des collectivités locales. Ces collectivités également impactées par le PLF 2026 seront certainement amenées à abonder les aides avec précaution, ce qui laisse craindre une baisse des subventions d'investissement.

L'autofinancement sera privilégié et le recours à l'emprunt déclenché selon la nécessité.

Viendront s'y ajouter le fonds de compensation de la TVA, les dotations des produits de cession.

∞

L'ambition de la Collectivité s'articule autour de plusieurs préalables :

- Une maîtrise rigoureuse des deniers publics,
- Un cadre de vie de qualité,



- Une attention particulière envers la jeunesse, mais aussi envers les personnes en perte de mobilité (logements adaptés),
- Une démarche environnementale assumée,
- Un soutien constant à la vie associative, sportive, culturelle, patriotique...
- Une relation de proximité avec la population, dans une volonté d'échanges et de concertation.

CONCLUSION

A l'heure où se prépare le dernier exercice budgétaire du mandat, dans un environnement budgétaire national incertain, la commune de Ploudalmézeau aborde l'année 2026 avec lucidité et détermination. Lucidité car nous mesurons les incertitudes d'un contexte économique et politique national fragilisé, qui appelle à la prudence et à la responsabilité. Détermination, car la commune a su démontrer, tout au long de ces années, qu'une gestion rigoureuse pouvait aller de pair avec une ambition forte pour le territoire et ses habitants.

C'est toujours avec cette même ligne de conduite que se poursuivront les grands projets structurants, à commencer par la rénovation urbaine de l'écoquartier, chantier majeur du mandat qui se termine.

Ainsi, ce rapport d'orientations budgétaires ne se veut pas seulement un exercice imposé : il exprime une vision au service de politiques publiques humaines et structurantes, qui donne sens à notre action et qui façonne, chaque jour, le visage d'une ville qui se transforme sans se renier.

Rapport d'Orientations Budgétaires Année 2026

Budgets annexes



Conseil Municipal
8 décembre 2025



BUDGET ANNEXE DU PORT

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à près de 51 000 €. Ces dépenses concernent l'entretien, le remplacement de matériel portuaire ainsi que les charges de personnel. Les dépenses en carburants sont un des postes le plus important.

Les recettes de fonctionnement sont composées de la contribution des usagers disposant d'un mouillage et de la vente de carburant et devraient être de l'ordre de 54 000 €.

Section d'investissement

Les travaux de rénovation sont de l'ordre de 11 000 € pour 2025

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE KERIBIN

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à près de 65 000 € correspondant à la viabilisation du terrain.

Au 30/11/2025 – la totalité des lots sont réservés, il restera 2 actes de ventes pour la fin de l'année voire le début de 2026.

En 2025, nous avons concrétiser 5 ventes à ce jour pour un montant de : 252 480 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SAINT-ROCH – tranche 3

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à près de 160 000 €. Correspondant à la viabilisation du terrain.

Au 30/11/2025 - 12 lots sur 16 sont réservés et 1 est prévu pour du logement social, les actes de vente sont prévus pour le courant de l'année 2026. Dès à présent 2 lots sont déjà signés.

En 2025 : réservation et concrétisation pour un montant de 84 174,77 €